

Quand les femmes s'en mêlent

Christine Bard, Christian Baudelot et Janine Moussuz-Lavau (dir)

La Martinière 2004

Introduction

Janine Moussuz-Lavau

« En France, on connaissait le genre. En grammaire, à l'évidence, où l'on enseignait le genre masculin et le genre féminin. Dans la séparation et dans l'inégalité : le genre masculin l'emporte dans une phrase sur le féminin dès que l'un des sujets est masculin. On le connaissait aussi en littérature. Dans *La recherche du temps perdu*, Swann se désole d'avoir, en aimant Odette, gâché une partie de sa vie avec une femme qui n'était pas son genre. Dans le langage courant, le terme est également employé. On l'utilise pour « catégoriser » : quel genre de film est-ce ? quel genre d'homme est-il ? Le mot a cours aussi en morale : que ne dit-on pas quand on dit d'une femme qu'elle a « mauvais genre » ? »

Définition du concept de genre : « définition de sexe social et historique, de situation d'un sexe du point de vue de sa sociologie et de son histoire et dans son rapport avec l'autre sexe. En d'autres termes, on prend en compte les hommes et les femmes en tant que constructions sociales telles qu'elles apparaissent à une époque donnée, dans un lieu donné, dans leurs relations et dans le jeu de celles-ci dans les divers domaines étudiés. »

Selon Baudelot, « nous pratiquons tous une discipline qui oblige à prendre parti, que nous le reconnaissons ou non ».

« Le débat portant sur la possibilité d'être à la fois savant et militant me semble être largement dépassé. » On peut à la fois affirmer clairement ses convictions et faire sans faille un travail scientifique.

1^{ère} partie : Le genre

1. Le genre aux Etats-Unis, Eric Fassin

L'outil conceptuel du genre, dans une logique de dénaturalisation des rapports sociaux, se trouve à l'articulation de deux discours, un discours savant sur la construction sociale des sexes et un discours politique qui met l'accent sur l'arbitraire de cette construction, le féminisme.

Aux Etats-Unis, l'institutionnalisation du féminisme a permis la constitution d'un champ de débats très riches et cette première définition est l'objet de reformulations critiques constantes. Ce féminisme se constitue sur une base explicitement militante, ce qui ne veut pas dire qu'elle n'est pas scientifique.

Au début des années 1990, on commence à repenser l'opposition entre sexe et genre sous un jour nouveau. Peut-on vraiment penser un sexe relevant uniquement de la nature ? « La distinction entre sexe et genre suppose la réalité ontologique préalable et distincte du sexe¹. » Cela conduit à penser la nature aussi comme une construction sociale. A partir de là, on pense la reproduction, et pas seulement la parenté – qui, elle, serait du côté du genre – et Rayna Rapp montre que la reproduction est bien sociale elle aussi, non seulement à travers l'assistance médicale à la procréation, mais encore à travers les politiques publiques, comme la légalisation – ou non – de l'avortement.

Dès lors, le genre est de moins en moins pensé en opposition avec le sexe et l'opposition pertinente se déplace. Il s'agit désormais de distinguer genre et sexualité. A partir de là se développe des *sex wars* qui ne sont pas une « guerre des sexes » mais une « guerre des sexualités » entre féministes. D'un côté, se trouve un féminisme qui lutte d'abord contre la pornographie et la prostitution, dont les figures de proue sont Andrea Dworkin et Catharine MacKinnon. Pour elles, la sexualité est le lieu même des rapports de pouvoir que nous appelons genre. La sexualité n'est autre que le pouvoir dans sa forme sexuée. De l'autre, un féminisme qui insiste aussi sur la notion de plaisir, c'est le cas de Gayle Rubin. Les années 1990 sont alors marquées par ce qu'Eric Fassin appelle un « Yalta féministe » avec, d'un côté les féministes qui se situent sur le terrain de l'hétérosexualité pensée alors essentiellement sur le mode du danger et de la domination, et le lesbianisme qui est pensé comme le lieu du plaisir et de la libération.

2. Genre et Histoire, Françoise Thébaud

Chapitre très important pour

- préciser le sens et l'usage du concept de genre
- faire le point sur les enjeux des débats actuels.

La distinction entre sexe biologique et genre socioculturel vient des EU (années 50/60) : médecins psychologues qui veulent rendre compte de ce qu'il rencontrent chez certains patients : la non concordance entre leur corps et leur identité. Distinction reprise par la sociologue britannique Anne Oakley (1972), *Sex, Gender et Society*. 1^{er} terme = nature ; 2nd = culture. Popularisé par Joan W. Scott dans son intervention de 1985 *Gender, a Useful Category of*

¹ Judith Butler, *Gender Trouble*, Routledge, 1990

Historical Analysis au colloque de l'American Historical Association. Le terme se diffuse en France parmi les spécialistes d'histoire des femmes, dans la 2nde moitié des années 90.

1^{ère} étape : dans les années 70 : écrire l'histoire des femmes

2^{ème} étape, dans les années 80 : la question majeure devient celle de la différence des sexes et de leur rapport social.

Les débats d'aujourd'hui :

- faut-il abandonner l'histoire des femmes au profit de l'histoire du genre ?
- l'histoire du genre est-elle seulement une histoire des pouvoirs et des hiérarchies ?
- que signifie le dualisme sexe naturel/genre culturel ? Le genre précède-t-il le sexe, ou inversement ? opposition entre le courant essentialiste (la « nature » des femmes) et le courant matérialiste.

Aujourd'hui, Joan W Scott dénonce l'usage routinier du mot genre, comme synonyme de sexe ou de femmes. Elle dénonce aussi les effets pervers de la distinction entre sexe et genre qui accrédite l'ahistoricité du sexe biologique et sa bicatégorisation.

3. De l'invisibilité du genre dans la théorie politique, Evelyne Pisier et Eleni Varikas

Porte sur le débat entre John Locke et Mary Astell sur la place des femmes dans le modèle que propose Locke pour se substituer au pouvoir absolu du monarque, au XVII^e siècle.

Ce n'est pas le seul débat de ce genre. Cf. aussi celui entre Stuart Mill et sa femme Harriet Taylor sur l'autonomie et la liberté des femmes mariées. Ce qui est intéressant, d'abord, c'est qu'il est significatif de la façon dont s'est construite l'invisibilité du genre : célébration de la valeur universelle des grands penseurs et « oubli » de ceux et celles qui ont voulu les contrer sur leur propre terrain.

Ce qui est intéressant, dans son argumentation, c'est qu'elle ne se place pas en tant que visionnaire ou précurseur, mais au contraire qu'elle argumente contre Locke à partir des idées de son temps et en se plaçant sur son terrain théorique.

Sans entrer dans les considérations historiques de la période de la révolution anglaise, on peut résumer sa critique de la façon suivante : elle dénonce « une des antinomies majeures de la modernité politique : celle qui consiste à faire de la communauté politique un artifice humain, tout en la fondant sur des bases pré-politiques, antérieures à la volonté et l'action humaines. » Pour dire les choses plus simplement, Locke est en débat avec un certain Filmer qui pense que la théorie du contrat de Locke est incompatible avec la garantie de la propriété privée. Filmer maintient donc qu'il faut à la société un pouvoir patriarcal, à l'exemple de la famille. C'est le monarque absolu. Locke répond en disant que Dieu n'aurait donné aucune « concession originelle de gouvernement » à Adam mais qu'il aurait simplement infligé un « châtement » à Eve. Pour lui, donc, la puissance conjugale n'est pas une puissance politique. C'est un pouvoir fondé en nature. Il distingue alors la sphère privée et la sphère publique et c'est le premier à le faire.

Mary Astell proteste : « Si tous les hommes naissent libres, comment se fait-il que *toutes* les femmes naissent esclaves ? » Elle critique l'entorse théorique que Locke fait à son raisonnement. Si la place qu'occupe chacun dans la hiérarchie sociale ne dépend plus de Dieu ni de la coutume, mais de la rationalité des individus, la dépendance devient l'indice d'une infériorité anthropologique. Ce n'est pas parce que quelqu'un sert quelqu'un d'autre qu'il lui est inférieur. Les femmes peuvent s'occuper des hommes et des enfants, en fonction des coutumes, ce n'est pas parce que la nature ou la raison les y ont destinées. « Un esprit rationnel est quelque chose de trop noble pour être créé pour le service d'un autre », écrit-elle.

D'ailleurs, à ce moment-là, à qui devraient obéir les femmes qui ne sont pas mariées, veuves ou célibataires ?

L'intérêt de sa critique est qu'elle montre la contradiction qui se trouve au cœur d'une conception de la liberté fondée en principe sur l'égalité et la liberté naturelles, mais qui ramène la domination et l'inégalité à une affaire d'incapacité personnelle.

4. Genre et relations internationales, Didier Bigo

Chapitre pas inintéressant du tout qui fait le lieu entre la question du genre et les relations internationales.

Après avoir fait un large balayage des différents courants du féminisme, du point de vue épistémologique, il présente les travaux de Ann Tuckner, *Gender in International Relations*, 1998, qui analyse pourquoi les femmes ne se reconnaissent pas dans le discours dominant des relations internationales, argumenté à partir d'une vision masculine du monde, de la sécurité et de l'économie. Par exemple, tous les discours tenus sur la façon dont « l'homme », au sens de Rousseau ou Hobbes, envisage sa sécurité, ne tiennent plus si l'on ajoute femme et enfants : des comportements altruistes peuvent se faire jour qui ne correspondent plus aux raisonnements tenus. « L'idée de l'acteur rationnel, de l'*homo economicus* transhistorique n'est en fait que la projection de comportements spécifiquement masculins situés dans la société capitaliste. »

A partir de là, il montre que ces travaux rencontrent des courants marginaux, certes, mais pas ridicules de la pensée sur les relations internationales qui veulent introduire de l'histoire, du contingent, etc.

Ces études se sont développées quasi exclusivement aux Etats-Unis.

2^{ème} partie : Genre et pouvoir

5. Le genre et les travaux sur la citoyenneté en France, Françoise Gaspard

Genre et vote en France. Travaux pionniers de Maurice Duverger (1955) : si la participation électorale des femmes dans tous les pays étudiés (17 pays 7 d'Europe, 3 d'Amérique et 5 du Moyen-Orient) est moindre que celle des hommes, si elles votent plus pour des partis modérés et si elles sont peu élues, cela ne relève pas de la « nature » mais d'une construction sociale. Après ces travaux, silence de plusieurs dizaines d'années : on considère que les femmes sont victimes d'un « retard », sur le plan du travail comme en politique, et que celui-ci va se combler peu à peu. Ex, Lancelot, *L'abstentionnisme électoral en France*, 1968 : les femmes s'abstiennent plus que les hommes. A partir des années 70, on observe un rapprochement des comportements hommes/femmes dans ce domaine, avec un petit creusement en 2002 (26% des hommes et 29% des femmes se sont abstenus). Annick Percheron montre dès 1974, *L'univers politique des enfants* que les garçons sont à tous les âges plus politisés, mais les filles plus à gauche à partir de 14 ans. L'enquête de 1978 de Janine Moussuz-Lavau et Mariette Sineau montre la relation entre travail, politisation et orientation à gauche pour les femmes. En 2000, Mariette Sineau montre le rapport particulier que les femmes entretiennent avec la politique : « moins grand intérêt politique autodéclaré, plus grand scepticisme envers la démocratie et ses acteurs et enfin moins grande fréquence des attitudes protestataires. »

Selon Janine Mossuz-Lavau, le vote des femmes a évolué selon trois étapes :

- une sorte d'apprentissage dans les années 60 : + d'abstention et de vote à droite
- « décollage » dans les années 70 : les écarts se réduisent
- autonomie depuis le milieu des années 80. Si les femmes seules avaient voté au 1^{er} tour de la présidentielle de 2002, Le Pen serait arrivé en 3^{ème} position ; si seuls les hommes avaient voté, il serait arrivé en tête (Nonna Mayer, avril 2003).

Mais il n'y a toujours pas d'uniformité et les femmes, mêmes diplômées, restent plus ignorantes et moins intéressées que les hommes à la politique.

Genre et éligibilité. Les femmes sont très rares, d'abord, à être élues, mais on ne s'en préoccupe pas. Le mouvement féministe des années 70 ne se préoccupe pas du pouvoir politique dans sa dimension institutionnelle. Puis les travaux se multiplient dans les années 80. Tentative d'introduire des quotas que le conseil constitutionnel fait échouer. Les partis politiques font quelques efforts timides, même les Verts n'ont que 13% de candidates en 1993. Commence alors le temps de la parité, en 1993. Contrairement à une idée-reçue, le manque de candidates n'est pas une excuse réelle. On assiste aussi à une prise de conscience timide de l'injustice de la situation, de la part des élus. Ce terrain d'étude n'est enfin plus celui de seules militantes, mais est considéré comme un objet légitime par la génération des jeunes chercheurs.

6. L'inclusion des femmes en politique et la théorie politique anglo-saxonne, Bérengère Marques-Pereira

7. Evaluation des lois sur les quotas et la parité, Réjane Sénac-Slawinski

Les femmes ont été exclues du droit de vote par le décret du 24 mai 1795. Elles ont obtenu ce droit par l'ordonnance du 21 avril 1944.

Pays	Date d'obtention du droit de vote pour les femmes
Finlande	1906
Norvège	1913
Danemark	1915
Irlande	1918
Pays-Bas	1919
Allemagne	1919
Suède	1919
Etats-Unis	1920
Canada	1920
Royaume-Uni	1928
Espagne	1931

Les Françaises sont les européennes les plus actives après les danoises : 46% de la PA.

Les textes fondateurs sur la recherche de l'égalité hommes/femmes :

- article 119 du Traité de Rome, 1957
- directives du 10 février 1975 (rémunération) et du 9 février 1976 (actions positives), précisée par la directive du 23 septembre 2002
- déclaration de Philadelphie le 10 mai 1944
- convention CEDAW, ONU, 18 décembre 1979
- conférence d'Athènes (1992), puis de Rome (1996) au niveau de la CE

Trois exemples de pays :

L'Italie. Comme en France, le Conseil constitutionnel a d'abord rejeté les lois sur les quotas (1995). La révision constitutionnelle de 2003 permet maintenant des lois de ce type.

La Belgique. Loi des quotas en 1994. Peu efficace. Révision constitutionnelle en 2001-2002. Augmentation sensible du nombre des députées (de 20% à 34,6% en 2003) et des sénatrices (de 30% à 37,5%) [scrutin de liste : c'est + facile]²

Le Portugal. Révision constitutionnelle en 1997. Mais les lois n'ont pas encore suivi, bloquées par les partis conservateurs.

Autres exemples (Asie, Afrique, Amérique latine). Partout, il s'agit de quotas assez modestes, de l'ordre de 25%. Des résultats décevants. Fraude au Pérou (des candidats masculins se présentent en usurpant une identité féminine !). Au Brésil, le nombre de femmes candidates a diminué à partir de 1998.

Les quotas instaurés par les partis politiques eux-mêmes. Ce système a donné de meilleurs résultats au Danemark (parti socialiste). En Norvège, tous les partis politiques tendent à inscrire 50% de femmes sur leurs listes. En Suède, les partis politiques ont adopté une répartition du type 40/60, sous l'influence des femmes organisées en réseaux. Chute des résultats en 1991. Création d'un parti de femmes crédité de 30 à 40% des voix. Le parti socialiste démocrate s'engage à constituer un gouvernement paritaire et tient sa promesse. 45% des parlementaires sont des femmes, réélues. La moitié des ministres aussi.

En Allemagne, le système des quotas fait qu'il y a 3 fois plus de femmes au Bundestag qu'à l'Assemblée nationale et 2 fois plus au Bundesrat qu'au Sénat. Les Verts ont été les premiers à introduire des quotas. Ils comptent 58,2% de femmes au Parlement.

Au Royaume-Uni, une tentative échoue en 1996 (jugée incompatible avec la non discrimination d'un sexe). Depuis, rien.

La France est le premier pays du monde à prévoir la parité pure et simple (au lieu de quotas ne dépassant pas 33%). La loi constitutionnelle du 8 juillet 1999 introduit le mot « femme » dans l'article 3 de la Constitution : « la loi favorise l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives ». C'est le passage de l'universalisme abstrait à l'universalisme concret. Loi du 6 janvier 2000 sur la parité.

Les débats autour de la parité se structurent autour de trois enjeux : l'universalisme républicain, la crainte du différentialisme et la peur du communautarisme (p.160 et suiv.). « La parité réaliserait dans les faits le principe d'égalité énoncé par la loi et lui donnerait toute son ampleur. (...) la parité, loin de constituer une négation des fondements de la république, peut pleinement s'y intégrer. »

La loi concerne uniquement la répartition sexuée des candidats et non celle des élus et ne s'applique qu'aux scrutins de liste (pénalité financière uniquement pour les législatives). On ne peut donc tout attendre de cette loi. Deux rapports d'évaluation de cette loi :

- *La parité entre les hommes et les femmes : une avancée décisive pour la démocratie* par Catherine Génisson, mars 2002
- *Pourquoi la parité en politique reste-t-elle un enjeu décisif pour la démocratie française ?* par Marie-Jo Zimmermann, mars 2003 (www.observatoire-parite.gouv.fr)

Ils montrent que cette loi est à la fois nécessaire (élections municipales, par exemple) mais insuffisante (% de femmes maires, législatives 2003). Elle montre le bien fondé d'une règle coercitive. [Mais aussi, comme l'écrit François Héritier (*Masculin/Féminin II*, p. 271) que « la progression s'arrête là où commence le vrai pouvoir. »]

8. Travail et genre : les tribulations de la variable sexe, Margaret Maruani

Chapitre centré sur la place du genre dans la sociologie du travail.

Au départ, la sociologie du travail ne s'intéresse qu'aux hommes (Friedmann, Naville). La figure emblématique est celle de l'ouvrier. Même quand c'est une ouvrière, il y a une sorte de « myopie » du regard de l'observateur qui ne le « voit » pas. Le concept de travail ne s'applique qu'à l'activité professionnelle rémunérée, comme en témoigne le débat des années 70 autour du travail domestique et de la définition du chômage. Dans les années 80, la réflexion se porte sur l'articulation entre la sphère domestique et la sphère professionnelle, pour les femmes, du moins. L'opposition travail/hors travail est alors déconstruite pour faire place à l'idée de l'articulation entre les sphères de la production et de la reproduction. Conclusion : « la division du travail et les rapports sociaux de sexe dans la famille contribuent fortement à la production des inégalités professionnelles. »

L'étude des rapports sociaux de sexe a ensuite balayé celle de la « condition féminine ». « Le sexe du travail n'a de commun avec celui des anges que la querelle. Le travail, lui, est sexué. Tantôt féminin, tantôt masculin. Cet ouvrage voudrait mettre fin à l'idée qu'il existe un modèle général et générique de l'activité laborieuse et des formes très particulières de ce modèle. Dont le travail des femmes ne serait qu'une variante, bien spécifique, forcément marginale. » (*Le sexe du travail*, 1984, Collectif, Grenoble, PUG).

Dans les années 80, les travaux sur le travail des femmes se multiplient, mais ne débouchent pas sur une réflexion sur la différence des sexes au sein de la sociologie du travail. « Tout se passe comme si la « sociologie du travail

² Les remarques entre crochets sont de moi

des femmes » (ou pire, la « sociologie des femmes » avait conquis droit de cité, à condition qu'elle reste enfermée dans un ghetto : la réflexion « générale » sur le travail d'un côté, la différence des sexes ailleurs. » (p.181)

Années 90 : évolution d'optique : on envisage maintenant la différence entre les hommes et les femmes. On s'intéresse aussi au travail des hommes comme une activité sexuellement construite. Les logiques de genre constituent un élément déterminant dans les recompositions du monde du travail, tout comme dans les réflexions sur le sens, la valeur et la place du travail dans la société.

On a probablement surestimé le rôle explicatif de la famille dans les inégalités entre hommes et femmes. Le marché du travail, l'entreprise et l'organisation sont en eux-mêmes producteurs d'inégalités, comme le montrent de nombreuses recherches. Voir *Le travail du genre*, La Découverte, 2003, Catherine Marry et Margaret Maruani (dir.). Du travail, on passe ainsi à la division sexuelle du marché du travail. La féminisation de la population active a transformé le monde du travail dans son ensemble.

Les années 70-80 ont ainsi été la rencontre de la sociologie du travail et de celle de la famille alors que les années 90 sont la rencontre de la sociologie du travail et de celle de l'éducation. Elle introduit un troisième terme, après la famille et l'entreprise : autour du diplôme, de sa valeur et de la relation formation-emploi.

Jacqueline Laufer et Annie Fouquet (1998) tentent de poser la question : comment se construit le plafond de verre. Leur réponse est que « le plafond de verre est toujours là ». [Ce qui, bien entendu, n'est pas la réponse à la question posée...]

Les nouvelles frontières de l'inégalité (M Maruani, La Découverte/Mage, 1998) propose une idée centrale : « étudier l'évolution de la place des hommes et des femmes sur le marché du travail, ce n'est pas s'adonner à la sociographie d'une catégorie de main d'œuvre à part, les femmes, mais c'est se donner les moyens de repérer les changements structurels qui ont produit les transformations de la population active. (...) Il s'agit de désenclaver le genre pour lui donner le statut théorique qui lui revient. La différence des sexes est l'une des grandes questions qui traversent les sciences sociales. Dans le domaine du travail, c'est un outil indispensable à l'intelligence des phénomènes sociaux. La variable sexe n'est pas contingente, elle est nécessaire. »

9. Genre, pouvoir et catholicisme, Jacques Maître

Pas inintéressant, mais pas bouleversant non plus. Sur l'image de la femme comme mère et son rôle dans l'éducation des filles. Le développement d'un certain féminisme catholique.

3^{ème} partie : Genre, militantisme, mobilisations

10. Genre et histoire du féminisme en France, Michelle Perrot

11. Les mobilisations sociales à l'épreuve du genre, Chantal Rogerat

12. Le genre dans les études gays et lesbiennes, Didier Eribon

13. Recherche et militantisme (France, 1995-2002), Christine Bard

4^{ème} partie : Genre et politiques publiques

14. Genre et politiques familiales, Jacqueline Heinen

15. L'Etat, les lois du sexe et le genre, Michèle Ferrand

Petit bémol : mai 68 est souvent présenté comme le point de départ du nouveau modèle sexuel. C'est oublier les transformations de la loi intervenues dès les années 60 en matière d'égalisation des droits entre hommes et femmes. C'est la fin du primat de la sexualité reproductive, de l'hégémonie du mariage, du primat de l'hétérosexualité. Le primat du masculin reste plus difficile à ébranler.

Tout un débat très difficile autour des lois sexuelles, protectrices ou liberticides, les frontières entre sexualité et pornographie, liberté et prostitution.

16. Genre et politiques scolaires : les paradoxes de la mixité, Catherine Marry

Plusieurs paradoxes :

Comment admettre et comprendre qu'à l'école le deuxième sexe devienne le premier ?

Les effets néfastes de la mixité ont été dénoncés par des féministes (aussi) alors que celles-ci s'étaient battues pour Faible efficacité des politiques de réduction des inégalités scolaires et ampleur des changements dans les scolarités féminines, alors qu'il n'y a pas eu de politique spécifique.

« La mixité n'est pas l'égalité. La mixité signifie le mélange des sexes à l'école ou leur coéducation dans un même lieu scolaire. Son contraire est la séparation. »

« Si les hirondelles de la mixité font le printemps de l'égalité » (Michèle Ferrand), le plein été n'est pas encore au rendez-vous. (...) La mixité est donc une condition première de l'égalité de droit, mais elle ne garantit ni l'égalité de traitement ni celle de résultats. »

Une hypothèse forte est celle du renforcement de l'adhésion des filles aux stéréotypes sexués dans un contexte mixte. L'intérêt de cette approche est de montrer que ceux-ci dépendent du contexte et ne sont pas des invariants. Les études montrent à l'envi que les garçons dominent davantage l'espace sonore et reçoivent plus d'attention de la part des enseignants dont les attentes fonctionneraient comme des prophéties auto réalisatrices. Toutefois, les enquêtes de Claude Zaidman, Annette Jerléjan, Georges Felouzis et Nicole Mosconi (1993) amènent à nuancer :

cette domination n'est pas systématique et la variable classe sociale est plus pertinente : les enfants de cadres sont les plus « actifs ». En conclusion, la mixité est un beau principe mais son application n'est pas pleinement réalisée et elle n'efface pas la domination masculine. Les résultats empiriques de la non mixité ne sont pas probants (souvent une variable classe sociale cachée). Les filles des lycées mixtes ont aussi une plus grande confiance en elles. Au total, les effets de la mixité sont difficiles à isoler. La meilleure réussite des filles est attestée bien avant la généralisation de la mixité et aujourd'hui où « en France surtout, la préoccupation scolaire prend des allures obsessionnelles », ses effets se retrouvent bien au-delà de l'école, dans la mixité de l'univers professionnel.

La mixité n'a pas enclenché ni accéléré la dynamique du succès scolaire des filles, elle ne l'a pas non plus ralenti.

Changements à l'école et politiques publiques : effets pervers et interactions molles.

Les politiques scolaires ont un effet relatif mais non nul. Mais la division sexuée des savoirs et des métiers semble résister autant que les inégalités sociales.

17. La politique d'égalité des chances femmes/hommes dans l'Enseignement supérieur au Ministère de l'Education Nationale, Armelle Le Bras-Chopard

Description d'une politique assez timide d'égalité des chances au MEN. Il s'agit de « favoriser » celle-ci. Ce terme « fait moins peur aux messieurs qui associent facilement parité à féminisme, et féminisme à agressivité de femmes qui, frustrées de ne pas réussir dans le système méritocratique permettant de propulser tout un chacun aux sommets, pourvu qu'il (elle) en ait les compétences, se traduit par un combat contre les hommes. »

Description de la situation existant dans l'université. L'argument selon lequel le « réservoir » de femmes serait insuffisant est balayé par le rapport 2000 : ce n'est pas là où les femmes sont les plus nombreuses comme maîtres de conférence qu'elles ont le plus de chances de devenir professeur. Les fonctions administratives et les postes de responsabilité sont majoritairement occupés par les hommes : en 2000, il y a 7 femmes présidents d'université, 9 femmes rectrices. Cause : la cooptation masculine. Très gros retard en ce qui concerne la composition des différents jurys.

Des enquêtes sont menées régulièrement. La France est très en retard aussi en ce qui concerne les études sur le genre.

Il y a des résistances subtiles. Par exemple, l'idée que l'égalité de principe est réalisée dans les faits (« invasion » des étudiantes). « En sciences humaines, l'opinion qui domine est que la parité est réalisée ; les hommes la définissent dans un rapport de 30/70. »

Parmi les réponses à cette enquête de la Directrice de l'Enseignement supérieur aux Présidents d'Université, on peut noter ces formulations : « Il y a deux choses inutiles : les seins des hommes et la cervelle des femmes » ; « des études sur le genre ? ben manquerait plus que ça !!! »

Conclusion : Le genre, le clivage le plus vivant de notre société, Christian Baudelot

« Les disparités entre les hommes et les femmes ne cessent d'évoluer : elles se réduisent, puis se creusent à nouveau, se déplacent, se transforment, se modifient, bref, loin de rester immuables, elles bougent. »

Au contraire, la « fracture sociale » fait preuve d'une « monotonie déprimante ». Un progrès absolu s'accompagne souvent d'un creusement des écarts relatifs. De nouvelles fractures apparaissent, urbaines, ethniques, classes d'âge. « Le genre fait bande à part. Il bouge et se trouve animé de mouvements contradictoires : avancées, reculades, transformations. »

Le mécanisme sournois du « un pas en avant deux en arrière » se voit particulièrement bien avec la loi sur la parité : quasiment la parité dans les conseils municipaux, mais, pour des raisons de disponibilité, les femmes prennent les dossiers et les hommes la représentation : « La femme à l'office, l'homme au salon. »

« Les femmes ne sont pas des hommes comme les autres », selon le titre d'un ouvrage de Janine Mossuz-Lavau et Anne de Kervasdoué. En effet, dans le travail, elles attachent plus de valeur à l'intérêt et au contenu de leur travail que les hommes. Le développement du salariat féminin s'est accompagné d'un « sentiment très vif d'émancipation par le travail. » Dans ce processus d'égalisation en cours des statuts masculins et féminins, l'école joue un rôle fondamental : « elle est, pour les femmes, la mère de toutes les batailles. »

« Les mouvements sont contradictoires, mais une chose est sûre : c'est à l'école et au travail que la partie se joue. C'est dans ces deux instances majeures de la vie économique et sociale où les femmes ont déjà remporté de considérables victoires que se gagnera la guerre de l'égalité. Lorsque le combat y sera gagné, les autres citadelles qui semblent aujourd'hui inexpugnables, la famille et la politique, devront elles aussi se transformer. »

[je comprends sa conclusion, qui est clairement argumentée. Cependant, les choses ne sont pas si simples que cela et D Méda, par exemple, considère que le partage insuffisant du travail domestique est un obstacle décisif de l'accès à la vie politique. « 3^{ème} journée », impossible à faire. L'exemple de la Suède montre aussi que le politique a été une clé importante pour rééquilibrer les équilibres dans la vie familiale et dans le travail, par le biais des politiques publiques et des pressions du pouvoir. Inversement on voit bien qu'en France, depuis le projet avorté de la gauche en 1982 sur le « grand service public de la petite enfance », il n'y a pas de véritable volonté politique dans ce domaine, parce qu'il y a trop peu de femmes au Parlement comme au gouvernement. On trouve les budgets pour financer la baisse de la TVA des cafetiers, pas pour la garde des enfants.]